

LE REGISTRE

DES

PRISES MARITIMES

(Suite. Voir les nos 85, 86, 87, 88, 89, 90 et 91).

N° 371. Le chebec de notre Seigneur, commandé par le raïs Hamdan, a pris un navire napolitain chargé de sel et quarante-deux mécréants. La vente a eu lieu dans cette ville. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Bandjek.	900	2
Prime d'abordage.	215	4
Diwan	9	
Mesureurs du sel	63	
Gardiens	26	
Frégate et embarcation.	32	2
Amarrage	6	
Changeurs.	124	
Chaouch.	40	
Chaouch.	20	
Ourdian.	5	
Vigie	4	4
Boutiques	3	
Crieurs	35	

1,483 4

Produit net : 30,524 6.

Dont moitié : 15,262 3.

Nombre des parts : 387.

Montant de chaque part : 39 (rial) 3 (huitièmes) 14 (dirhem).

(Le produit brut est de 36,007 fr. 87 c.).

N° 372. Cette fois-ci, le petit chebec de notre seigneur le raïs Hamdan a pris un navire chargé de sel, qui a été vendu à Tunis, et dont le montant a été envoyé ici par les soins du juif Boudjenah; le bordereau que celui-ci a adressé, accuse 4,042 *rialat nouacer* et 4 *kherouba*, sur lesquels il faut déduire 2,678 *rialat nouacer* et 4 *kherouba*, revenant au Beylik comme formant le prix du navire (1); le surplus, soit 1,364 *rial*, a été distribué entre l'équipage et l'Etat (2), après le prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Produit : 2,300 fr. 62 c.

387 parts à 2 rial, 1 huitième, 6 dirhem.

N° 373. La polacre de notre seigneur le raïs Lamiali a pris un navire napolitain chargé de blé et renfermant treize mécréants. Les capitaines de cette prise sont allés à Candie et y ont vendu son chargement de blé moyennant 38,987 *kerch*. Le bordereau arrivé dans notre ville accuse 11,466 douros et 4; en déduisant 1,556 douros qui forment le prix du navire, il reste 9,910 douros 4 pour le produit de la prise; les capitaines de la prise ont reçu 300 douros et le capitaine Lamiali 54 douros. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Produit : 66,375 fr.

455 parts à 57 rial, 2 huitièmes.

N° 374. La frégate du raïs Hamidou a fait, de concert avec Bache-Karabouche, la prise d'un navire qui a été vendu à Tunis. Le produit de cette prise s'élève à 549 mabboub et demi; en déduisant le prix du navire, soit 512 et 1/2, il reste pour les associés

1) Le navire capturé revenait à l'Etat; les captureurs n'avaient aucun droit à prétendre sur sa valeur.

(2) C'est en sa qualité de propriétaire du navire captureur, d'armateur, que l'Etat touchait la moitié du produit net de la prise. Voir mon introduction.

37 mahboub. Après le prélèvement du Bandjek et des dépenses, le produit est etc.

Produit : 2,747 fr. 50 c.

854 parts à 1 huitième de rial et 1 dirhem.

Résumé de l'année 1804 : 9 prises dont 7 napolitaines et 2 de nationalité non indiquée, donnant un produit total de 272,850 f. 11 c.

N° 378 (1). La frégate du raïs Hamidou, la frégate du raïs Tchelbi, la frégate du raïs Mohammed ou Ali, le brick de Kara Youssef, la polacre du raïs Mustapha, la polacre de Hassain raïs, le chebec du raïs Ali Tatar, le chebec du raïs Hamidan et le chebec d'Ouzoun Mohammed raïs, ont capturé trente-deux mécréants napolitains et les ont amenés dans cette ville. Partage du produit après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 5 choual 1219 (6 janvier 1805).

Produit : 21,264 fr. 37 c.

4809 parts à 1 rial, 7 huitièmes, 17 dirhem.

N° 379. La frégate du raïs Hamidou et le chebec de notre Seigneur, commandé par le raïs Hamidan, ont capturé une goëlette portugaise, chargée de haricots, et cinquante-huit mécréants qu'ils ont amenés dans cette ville, où la vente a eu lieu. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 22 safar 1220 (22 mai 1805).

Produit : 62,034 fr. 75 c.

1315 parts à 19 rial, 6 huitièmes, 10 dirhem.

N° 380. La frégate de Tchelbi, le brick de Kara Youssef, la polacre de Mustapha raïs, la polacre de Hossain raïs, la frégate américaine et la goëlette du raïs Salah, ont pris cinq navires napolitains chargés de soufre, de bœuf salé, de verreries, de rob et de peaux, et renfermant vingt-trois mécréants. Partagé après le prélèvement du Bandjek et des dépenses. Djoumada 2^e de l'année 1220 (du 26 août au 23 septembre 1805).

Produit : 71,123 fr. 62.

3104 parts à 9 rial.

(1) Voir la note du n° 375 (année 1802).

N° 381. Le chebec d'Ali raïs Tatar a capturé quarante-six mécréants et 346 pièces d'or vénitiennes. Partage après le prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Produit : 36,013 fr. 50 c.

586 parts à 26 rial, 4 huitièmes et 13 dirhem.

Résumé de l'année 1805 : 8 prises dont 6 napolitaines; 1 vénitienne et 1 portugaise, donnant un produit total de 190,433 fr. 24 c.

N° 382. La rédaction du présent est dûe aux circonstances suivantes. L'an mil deux cent vingt, le vingt-huitième jour de Hidja (18 mars 1806), le raïs Hamidou a capturé des navires portugais et hambourgeois qui ont été vendus ici. Ceci est le partage du produit après le prélèvement du Bandjek et des dépenses suivant l'usage. Et le salut.

Produit : 224,242 fr. 87 c.

774 parts à 114 rial, 5 huitièmes.

N° 383. Le chebec commandé par le raïs Hamidan a capturé un navire portugais chargé d'autimoine et de spartes (halfa), dont la vente a eu lieu. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 19 Djoumada 1^{er} (3 août 1806).

Produit : 16,952 fr. 62 c.

297 parts et demie à 21 rial et 22 dirhem.

N° 384. L'an mil deux cent vingt-et-un, le raïs Ali Tatar, capitaine du grand chebec, a pris un navire chargé d'anchois et de riz, et 33 chrétiens. Prélèvement du Bandjek et des dépenses. 22 Ramdan 1221 (2 décembre 1806).

Capture de blé et de trente pièces (de monnaie) faite également par Tatar Ali raïs.

Produit : 42,243 fr. 87 c.

668 parts et demie s'élevant chacune à 25 rial et 18 dirhem.

Résumé de l'année 1806 : 1 prise portugaise; 2 prises de nationalité non indiquée, et des prises portugaises et hambourgeoises en nombre non énoncé; produit total : 283,439 fr. 36 c.

N° 385. L'an mil deux cent vingt-deux, le raïs Ahmed Lamiali, ayant une frégate et cinq bateaux canonnières, a capturé six bateaux de corailleurs dont trois ont pris la fuite et trois ont été amenés à Alger ; ces bateaux renfermaient quatre caisses de corail et trente mécréants. Le produit de cette prise a été distribué à raison d'une part par homme et de trois parts pour le capitaine, et cela après le prélèvement du Bandjek, des dépenses, des allocations de vivres faites aux bateaux canonnières et des parts des marabouts. 7 Djoumada 1^{er} de l'année 1222 (12 juillet 1807).

Produit : 5,494 fr. 50 c.

N° 386. L'an mil deux cent vingt-deux, le huitième jour de djoumada 2^e (13 août 1807), le bateau de l'armateur Sidi Mohamed, teurdjeman (interprète) du palais, commandé par le raïs El-Hadj Ahmed el-Haddad (le forgeron), a capturé un bateau portugais chargé de thons.

Produit : 19,609 fr. 87 c.

47 parts à 150 rial.

N° 387. L'an mil deux cent vingt-deux et le 22 djoumada 2^e (18 août 1807), la goëlette de Salah raïs a fait une prise portugaise qui a été vendue dans la province de Nouest et dont le produit a été envoyé ici.

Produit : 269,830 fr. 42 c.

292 parts, s'élevant chacune à 355 rial.

N° 388. Le vingt-huitième jour du mois de redjeb de l'année 1222 (30 septembre 1807), le koptan (amiral) Hamidou, faisant route pour Smyrne, a capturé dix chrétiens.

Produit : 9,733 fr. 50 c.

738 parts à 5 rial et 3 mouzounas.

N° 389. L'an mil deux cent vingt-deux, le bateau du teurdjeman du palais, son armateur, commandé par le raïs El-Hadj Ahmed el-Haddad (le forgeron), a fait une prise renfermant neuf chrétiens. 29 redjeb 1222 (1^{er} octobre 1807).

Produit : 7,563 fr. 37 c.

184 parts à 16 rial 6 huitièmes.

N° 390. Lorsque le koptan Hamidou revenait de Smyrne, de conserve avec l'oukil el-hardj (intendant) du palais, Kara Ahmed Bey, montant sa polacre, avec laquelle il s'était rendu à Constantinople, ils prirent un navire chargé de figues. 2 chaban 1222 (4 octobre 1807). 10 chrétiens.

Produit : 5,085 fr.

1221 parts à 14 mouzouna.

N° 391. A la date du 20 chaban de l'année mil deux cent vingt-deux (23 octobre 1807), le raïs El-Hadj Ahmed el-Haddad, commandant le navire de l'armateur Sidi Mohammed, teurdjeman du palais, a pris un bâtiment chargé d'amandes. 6 chrétiens.

Produit : 17,876 fr. 25 c.

172 parts et demie, à 39 rial et 2 dirhem.

N° 392. Le 10 du mois de choual de l'année 1221 (21 décembre 1806), le koptan Hamidou a fait une prise portugaise qui a été vendue dans le Maroc, et dont le montant nous est parvenu en 1222 (1807). Prélèvements et répartition.

Produit : 22,101 fr. 75 c.

754 parts à 11 rial 2 huitièmes.

Résumé de l'année 1807 : 10 prises, dont 3 portugaises et 7 sans nationalité indiquée, donnant un produit total de 357,294 fr. 36 c.

N° 393. L'an mil deux cent vingt-deux et le vingt-neuvième jour de kada (28 janvier 1808), la frégate du raïs Hamidou et le chebec de Hamdan raïs ont pris un navire chargé de terre à savon. 5 chrétiens. Prélèvements et répartition.

Produit : 54,056 fr. 25 c.

1,332 parts à 15 rial 4 huitièmes.

N° 394. L'an mil deux cent vingt-trois, le quinzième jour de rebi 2^e (11 mai 1808), le raïs Ali Tatar a pris des navires siciliens chargés d'étoffes, d'orge, de maïs et de morues. Prélèvements et répartition. (D'après les articles du compte, il y a 4 prises : la 1^{re} chargée d'orge, la 2^e chargée de morues, la 3^e chargée de pierres et la 4^e sur lest. *N. du T.*)

Produit : 49,403 fr. 25 c.

731 parts et demie à 25 rial et 1 dirhem.

N° 395. L'an mil deux cent vingt-trois, le vingtième jour du mois de djoumada 1^{er} (14 juillet 1808), le chebec de l'armateur Sidi Mohammed, teurdjeman du palais, commandé par le raïs El-Hadj Ahmed el-Haddad, a pris un navire grec chargé de raisins secs, d'éponges, d'opium et de graines pour teinture verte. En outre des Grecs, il y avait seize mécréants napolitains. Comptes relatifs au produit de cette prise. 20 djoumada 1^{er} de l'année 1223. Prélèvements et répartition.

Produit : 106,261 fr. 87 c.

259 parts à 156 rial 1 huitième.

N° 396. L'an mil deux cent vingt-trois, dans le noble mois de chaban, le koptan Hamidou a capturé deux navires portugais chargés de blé et de charbon, et dans le noble mois de ramdan (octobre 1808), il a été procédé au partage du produit de cette prise et des chrétiens, dont le nombre est de 74. Prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Produit : 38,408 fr. 62 c.

897 parts à 17 rial, 6 huitièmes, 18 dirhem.

N° 397. L'an mil deux cent vingt-trois, dans le noble mois de chaban (septembre 1808), le raïs Tatar Ali a pris un navire portugais chargé de poteries. Le produit des marchandises a été partagé dans le noble mois de ramdan. Le nombre des mécréants est de 40.

Produit : 23,729 fr. 62 c.

803 parts à 12 rial, 1 huitième, 19 dirhem.

N° 398. L'an mil deux cent vingt-trois, dans le noble mois de chaban, le raïs Mohammed Tchelbi a pris un navire portugais. Le prix des marchandises et des chrétiens, dont le nombre est de 23, a été partagé le 13 de ramdan de l'année 1223 (2 novembre 1808). Prélèvements et répartition.

Produit : 25,246 fr. 20 c.

716 parts et demie à 13 rial 5 huitièmes.

Résumé de l'année 1808 : 10 prises, dont 4 napolitaines, 4

portugaises, 1 grecque, et 1 sans nationalité indiquée, donnant un produit total de 297,105 fr. 81 c.

N° 399. L'an mil deux cent vingt-quatre, dans le mois de djoumada 2^e (juillet 1809), le petit chebec que commande le raïs Ibrahim Sa'atchi (l'horloger), a capturé des mécréants siciliens dont le nombre, après le prélèvement de la part des marabouts, est de 18. Énonciation des dépenses et répartition. 1^{er} redjeb 1224 (12 août 1809).

Produit : 9,955 fr. 12 c. (soit, en moyenne, 552 fr. 95 c. pour chaque chrétien).

270 parts à 16 rial, 1 huitième, 9 dirhem.

N° 400. L'an mil deux cent vingt-quatre, dans le mois de djoumada 2^e, la frégate commandée par le raïs Rarnaout Ali a pris un brick grec chargé de raisins secs, et dans les derniers jours du noble redjeb a eu lieu la répartition des parts de prise, dans lesquelles n'est pas compris le prix des mécréants. 29 redjeb 1224 (9 septembre 1809).

Produit : 9,063 fr.

834 parts et demie à 3 rial, 7 huitièmes, 16 dirhem.

N° 401. L'an mil deux cent vingt-quatre, dans le mois de djoumada 1^{er}, le grand chebec du raïs Kara Ibrahim, a pris un navire sarde chargé de sucre, de verreries, de fer et de poteries, dont le produit a été partagé en cha'ban. Les mécréants qui montaient cette capture ont pris la fuite. Ceci est l'énonciation des dépenses. 4 cha'ban 1224 (14 septembre 1809).

Produit : 12,481 fr. 87 c.

518 parts et demie à 8 rial, 7 huitièmes et 18 dirhem.

N° 402. L'an mil deux cent vingt-quatre, la frégate du raïs Ali Tatar a pris trois navires siciliens, chargés l'un de poudre, l'autre de boulets et le troisième d'orge, et renfermant cinquante-neuf mécréants. 15 du noble mois de cha'ban 1224 (25 octobre 1809).

Produit : 71,236 fr. 12 c.

789 parts et demie à 36 rial, 2 huitièmes, 24 dirhem.

N° 403. L'an mil deux cent vingt-quatre, le petit chebec com-

mandé par le raïs El-Hadj Ahmed El-Haddad (le forgeron), a pris un petit chebec sicilien renfermant une certaine quantité de vin et vingt-deux mécréants, dont après le prélèvement du Bandjek, il est resté 19 et 1/4. 20 ramdan 1224 (29 octobre 1809).

Produit : 11,760 fr. 75 c.

266 parts et demie à 19 rial, 1 huitième, 8 dirhem.

Résumé de l'année 1809 : 7 prises dont 5 napolitaines, 1 sarde et 1 grecque, donnant un produit total de 114,496 fr. 86 c

N° 404. L'an mil deux cent vingt-cinq, le onzième jour du mois de ramdan (10 octobre 1810), le raïs Hamidou a capturé les marchandises ci-après, de provenance tunisienne : 1,699 douzaines de chachia (calottes), 200 pièces de *rouam* (sorte d'étoffe), 47 pièces de *baz djaukeli* (sorte de mousseline), et 17 pièces de mer'az (sorte de tissu de laine); plus, du numéraire pour une valeur de 14,486 rial *draham serar*, 4 huitièmes, et quatre négresses, dont une a été gardée par le raïs. (Un chrétien a été donné aux marabouts. Les marchandises capturées se trouvaient donc chargées sur un navire européen. *N. du T.*)

Produit : 171,347 fr. 62 c.

865 parts.

Nota. Il n'existe pour l'année 1810 que l'article ci-dessus.

N° 405. Année 1226. Dans le mois de djoumada 1^{er} (juin 1811), six navires de guerre en participation de bénéfice avec quatre canonnières, et commandés par le raïs Hamidou, Tatar Ali raïs, Lamiali, Ahmed raïs, le maltais Mustapha raïs, Kara Ibrahim raïs et Omar raïs, ont capturé des marchandises tunisiennes sur un navire anglais, savoir : 13 barils d'alun, 4 barils de *mesteka* (résine de lentisque), 12 sacs de laine, 5 sacs de kermès, 52 coffres, 2 petits coffres remplis de calottes (chachia), 18 ballots d'étoffe, 16 livres de soie grège, 364 livres de *kalamati* (sorte de soie).

	Rial.	Huit.
Bandjek.	19,014	4
Part des marabouts sur les chrétiens	472	4
	<hr/>	
A reporter.	19,487	0

	Report.	49,487	0
Nolisement du navire anglais qui a apporté les marchandises		2,800	
Prime d'abordage allouée à l'occasion de la prise de la frégate tunisienne (1). 600 saïma		129	2
Capitaine de prise du navire anglais. 400 saïma		86	2
Diwan des 6 navires de guerre, 2 boudjous à chacun		36	
4 gardiens.		8	
	(sic)	22,446	4
Peseur		10	
Crieur, 600 rial, et caïd eddoukhan, 200		800	
Changeur		540	
Déchargement		100	
Ourdian		9	
Chaouch du Bandjek		160	
Chaouch juif.		80	
Vigie		4	4
Boutiques		30	
		24,280	»
Port:		1,297	
		25,577	»

Moitié du produit net : 64,214 rial 4.

Nombre des parts : 3,987 4.

Montant de chaque part : 16 rial 1. (Le produit brut est de 173,256 fr. 75 c.)

Les mêmes bâtiments ont pris un navire de Djerba (Tunisie), chargé de 89 douzaines de calottes (chachia).

(Le produit de cette prise est compris dans la somme de 173,256 fr. 75 c. ci-dessus.)

(1) Pour la prise de cette frégate, voir : 1^o page 13 de mon *Tachrifat*, Alger, 1852, imprimerie du Gouvernement; 2^o page 97 de mon *Raïs Hamidou*, Alger, 1859, Dubos frères.

N^o 406. L'an mil deux cent vingt-six (1811), sept navires de guerre ont pris une polacre grecque de Djamlidja (l'une des îles de l'archipel grec), chargée de blé, mesurant 10,640 *sa*, qui a été vendue dans notre port florissant, d'un peu de riz et de savon, et de quelques armes, ce qui a donné un total de 302,116 rial draham. 22 safar 1226 (18 mars 1811).

Produit : 339,880 fr. 50 c.

4,723 parts et demie à 27 rial, 3 huitièmes et 22 dirhem.

Résumé de l'année 1811 : 4 prises, savoir : 3 tunisiennes, dont une frégate de 44 canons, et 1 grecque, donnant un produit total de 513,137 fr. 25 c.

Albert DEVOULX.

A suivre.

